

November 23, 2005

ACCÈS AUX DOSSIERS PHARMACEUTIQUES DES PATIENTS

Le gouvernement McGuinty met en œuvre un nouveau projet grâce auquel les services des urgences pourront accéder, par voie électronique, au dossier pharmaceutique de plus de deux millions de patients qui bénéficient de médicaments financés par la province.

Avantages pour les patients des services des urgences

En contexte d'urgence, l'accès électronique au dossier pharmaceutique des patients permet aux médecins et au personnel infirmier de dispenser des soins tout en étant mieux informés. Il présente aussi les avantages suivants :

- Il permet d'identifier et de prévenir rapidement les réactions nocives aux médicaments.
- Les médecins et le personnel infirmier peuvent évaluer, diagnostiquer puis traiter les cas plus rapidement.
- S'il faut hospitaliser un patient, celui-ci peut continuer à prendre ses médicaments habituels.
- Il constitue un outil précieux en présence de patients qui ne sont pas en mesure de communiquer ou qui ont oublié le nom et la concentration de leurs médicaments.
- Il évite aux patients d'avoir à répéter à de multiples intervenants divers renseignements sur leurs médicaments.

Modalités d'accès électronique aux dossiers pharmaceutiques

Une application Web, le Visualiseur des profils pharmaceutiques des patients, permet au personnel autorisé des services des urgences de consulter en temps réel le dossier des demandes de règlement de frais de médicaments remboursés par le Programme de médicaments de l'Ontario. Ce dossier électronique contient la liste de tous les médicaments d'ordonnance couverts par ce programme qui ont été fournis par un pharmacien de l'Ontario et qui ont fait l'objet d'une demande de règlement de frais par le Ministère.

Pour les médecins et le personnel infirmier, ces renseignements contribuent au choix du meilleur traitement à administrer aux patients.

Media Contacts:

David Spencer
Minister's Office
416-327-4320

David Jensen
Ministry of Health and Long-Term Care
416-314-6197

Also available in English.

www.health.gov.on.ca